

Le ministère du Commerce international



Le commerce international est important pour l'économie canadienne. Dans le monde entier, le Canada exporte pour un demi-billion de dollars de biens par année, et pour des milliards de dollars de plus de services. Environ les deux tiers des membres d'Unifor travaillent dans des industries liées au commerce ou tributaires du commerce, comme la fabrication, les ressources, la foresterie et la logistique. Toutes ces industries demeurent des moteurs importants de création de bons emplois au Canada. Par conséquent, ces emplois sont les plus vulnérables aux flux des échanges commerciaux, qui varient selon la valeur des devises, les niveaux tarifaires et d'autres orientations en matière de commerce et d'investissement. Or, presque tous les membres d'Unifor et, en réalité, toute la population canadienne sont touchés par les politiques commerciales, car les dispositions des accords commerciaux et des accords d'investissement bilatéraux et multilatéraux vont au-delà du commerce de biens et de services et s'insinuent dans le processus démocratique d'élaboration de politiques dans des domaines tels que la santé publique, la création d'emplois, les droits des peuples autochtones et la protection de l'environnement.



Priorités d'Unifor

Unifor dénonce ardemment la politique commerciale du gouvernement fédéral, qui redéfinit les règles commerciales depuis le milieu des années 1980 par l'intermédiaire de divers accords commerciaux et accords d'investissement. Ces accords, qui cherchent à développer le commerce de biens et de services canadiens et à encourager l'investissement étranger dans les pays signataires, confèrent des droits exceptionnels aux investisseurs privés. En outre, ils affaiblissent les droits des travailleurs, exercent une pression à la baisse sur les salaires et restreignent la capacité du gouvernement à diriger dans l'intérêt public.

Ces dernières années, la politique commerciale a dominé l'actualité. Le gouvernement fédéral précédent donnait un degré de priorité élevé à la négociation d'accords commerciaux et d'accords d'investissement comme pilier de son plan de développement économique. Depuis 2006, le Canada a signé une série d'accords controversés avec l'Union européenne (influence sans précédent sur les gouvernements sous-nationaux), la Colombie (non-respect des droits de la personne et des travailleurs) et la Chine (protection unilatérale des investisseurs étrangers). Tous ces accords ont élargi l'étendue de la protection offerte aux investisseurs privés et ont été négociés sans faire l'objet d'un examen attentif du public ou de consultations publiques. La politique commerciale continuera sans doute de faire la manchette en raison de la renégociation de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis en 2016 et d'un différend portant sur les mesures antidumping de la Chine, qui causent un préjudice à l'industrie canadienne des pâtes. Ces deux enjeux ont un effet direct sur les membres d'Unifor qui travaillent en foresterie.

La signature de plus en plus d'accords commerciaux et d'accords d'investissement ne constitue pas en soi une politique commerciale judicieuse. L'efficacité d'une politique commerciale ne se mesure pas simplement par le nombre d'accords commerciaux que le Canada a à son actif. En fait, selon les données disponibles, la performance commerciale globale du Canada se dégrade sous les accords de libre-échange, ce que confirme l'accroissement de son déficit courant. Selon nous, il incombe au nouveau gouvernement canadien de véhiculer une vision plus éclairée du commerce et de démontrer comment elle peut être mise en œuvre efficacement (en

perturbant au minimum les industries à valeur ajoutée) et comment elle doit contribuer aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans leur ensemble.

→ Questions spécifiques et recommandations

À la lumière de nos préoccupations générales quant à la politique-cadre sur le commerce du Canada, nous avons relevé une série de questions pressantes et importantes pour nos membres que nous encourageons la ministre à explorer dans un avenir rapproché.

Partenariat transpacifique (PTP)

Il est manifeste que le Canada n'était pas en position de force lorsqu'il a négocié le Partenariat transpacifique (PTP), puisqu'il s'est engagé dans les pourparlers pour éviter d'être laissé pour compte. Il a fait de nombreuses concessions inquiétantes quant aux politiques destinées à soutenir l'industrie canadienne (dont les secteurs de l'automobile et de la production laitière) et aux protections conférées par un brevet. Le PTP prévoit un mécanisme controversé de règlement des différends entre un investisseur et un État qui confère des pouvoirs exceptionnels aux investisseurs privés. Il existe des moyens de stabiliser les industries les plus menacées par le PTP, et il n'y a pas d'urgence à ratifier cette entente. En réalité, on ne sait pas si les pays de premier plan (comme les États-Unis) appuieront l'entente, et les intérêts des Canadiens seraient mieux servis s'ils savaient que leur gouvernement adopte une approche prudente et consultative en vue de ratifier l'accord de libre-échange le plus important de l'histoire. De plus, le Canada devrait annoncer son intention d'entreprendre un examen détaillé du PTP avant de le soumettre au vote du Parlement. Unifor recommande ce qui suit :

- Que le Canada reporte la ratification du PTP.
- Que le gouvernement adopte une méthode prudente et consultative pour évaluer pleinement le PTP et déterminer s'il avantage la population et l'économie canadiennes.
- Que le gouvernement s'engage à réparer les erreurs du gouvernement précédent qui sont indûment préjudiciables aux industries canadiennes et restreignent la capacité du gouvernement à diriger dans l'intérêt public.

Règlement des différends entre un investisseur et un État

La lettre de mandat du premier ministre témoignait d'un empressement à mettre en œuvre l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. Il s'agit d'une décision mal avisée et contraire au changement de cap politique en Union européenne, où les politiciens comme les citoyens mettent en question la pertinence du règlement des différends entre un investisseur et un État. Il serait sage que le Canada réévalue sa participation aux mécanismes de règlement des différends entre un investisseur et un État et l'utilisation de ceux-ci pour faciliter le commerce et les investissements (dans l'AECG et le PTP). Unifor encourage le gouvernement canadien à interdire strictement la négociation de ces mécanismes. À tout le moins, le Canada devrait appuyer la réforme des dispositions relatives au règlement des différends entre un investisseur et un État que contiennent les accords commerciaux et les accords d'investissement actuels et prendre fermement position contre l'inclusion de mesures de protection des investisseurs de cette nature dans les futurs accords. Unifor recommande ce qui suit :

- Explorer les réformes des dispositions relatives au règlement des différends entre un investisseur et un État que contiennent les accords commerciaux et les accords d'investissement actuels et interdire la négociation de mesures exceptionnelles de protection des investisseurs dans les futurs accords.

Accord économique et commercial global (AECG)

Tout le monde s'accorde à penser que la proposition d'élargir l'étendue des protections conférées par un brevet dans le cadre de l'AECG fera augmenter le coût des médicaments pour des millions de Canadiens. D'après les estimations du Centre canadien de politiques alternatives, les hausses se situeraient entre 850 millions et 1,6 milliard de dollars par année. Ces hausses rendent bien évidemment les soins de santé moins abordables pour les citoyens, en plus d'alourdir le fardeau qui pèse déjà sur les régimes d'avantages sociaux négociés des membres actifs et retraités. Qui plus est, les administrations municipales sont visées par un accord commercial bilatéral pour la première fois : l'AECG réduit leur marge de manœuvre pour ce qui est de l'achat de biens et de services dans l'intérêt public. Par exemple, prenons les dispositions « Achetez canadien » d'un contrat historique d'approvisionnement en trains légers sur rail que la Ville de Toronto a conclu en 2009. Elles ont donné un second souffle à l'usine de wagons porte-rails de Thunder Bay et ont permis l'embauche de 300 nouveaux travailleurs (principalement des jeunes gens de métier). Or, elles auraient pu faire l'objet d'un recours par des soumissionnaires étrangers (dont Siemens) au titre de l'AECG. Si les règles « Achetez canadien » avaient été annulées, le travail d'assemblage n'aurait été exécuté au Canada. Des dizaines de municipalités canadiennes ont demandé une exemption « claire et permanente », mais elles ont été ignorées en grande partie.

Unifor n'appuie pas l'AECG. Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral ne devrait pas ratifier l'entente. À tout le moins, la ministre ferait bien d'examiner les incidences de l'AECG sur nos villes et de veiller à ce qu'elles soient adéquatement protégées contre les recours des investisseurs étrangers. De plus, le gouvernement doit être prêt à indemniser complètement et équitablement la population canadienne de la hausse des coûts des médicaments avant de ratifier l'entente. Unifor recommande ce qui suit :

- Indemniser complètement et équitablement la population canadienne de la hausse des coûts des médicaments pharmaceutiques et préserver efficacement le droit des municipalités de gérer leurs contrats d'approvisionnement dans l'intérêt public en vertu de l'AECG.

Bois d'œuvre résineux et foresterie

L'industrie forestière canadienne ne peut pas être prise isolément. Elle joue un rôle prépondérant dans une industrie mondiale intégrée. Par conséquent, les politiques et les activités forestières des autres pays ont une incidence considérable sur le Canada. Étant l'une des principales industries exportatrices du Canada, la foresterie nécessite une politique commerciale cohérente et exhaustive. Compte tenu de l'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis en octobre dernier, il est urgent de négocier une nouvelle entente avant la fin du moratoire d'un an pour assurer la viabilité à long terme d'une industrie intégrée. Le Canada fait encore face à des sanctions commerciales injustes d'autres pays, comme la Chine et les États-Unis, et doit défendre son secteur forestier et exiger un traitement juste en intervenant activement. Unifor recommande ce qui suit :

- Que le Canada, les principaux intervenants et les régions concernées parviennent rapidement à un consensus afin de renégocier un accord sur le bois d'œuvre résineux équitable et équilibré avec les États-Unis.
- Que le Canada adopte une position beaucoup plus ferme et prenne activement des mesures contre les sanctions commerciales injustes dans la foresterie, notamment les droits respectivement imposés par les États-Unis et la Chine sur le papier satiné et la pâte pour transformation chimique.

Cadre national pour le commerce et les investissements

Un cadre national pour le commerce et les investissements pourrait servir à réévaluer la réussite ou l'échec des accords commerciaux et des accords d'investissement actuels, en plus d'orienter les futures négociations d'une manière qui complète la stratégie globale du Canada en matière de promotion des droits des peuples autochtones, du développement international, des droits de la personne et des travailleurs et de la durabilité de l'environnement. Unifor recommande ce qui suit :

- Établir un cadre national à la fois clair et cohérent pour le commerce et les investissements afin d'élaborer le programme commercial du gouvernement en tenant compte de ses objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Préparé par : Service de recherche d'Unifor

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :
Service de la mobilisation des membres et
de l'action politique d'Unifor

politicalaction@unifor.org

416-718-8493

1-800-268-5763 poste 8493

Unifor.org

